



VILLE d'AJACCIO  
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 25 Juin à 17 Heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mercredi 19 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA

**Etaient absents :**

Mmes GUIDICELLI, MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, M. FERRARA, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 25 juin 2013

Délibération N°2013 / 178

**Vente par adjudication des biens immobiliers à usage de bureaux situés au n°27 cours  
Napoléon : conditions et caractéristiques essentielles de la vente d'un immeuble et  
autorisation donnée à monsieur le Maire de réaliser l'opération**

### **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Le Conseil Municipal par délibération n°2013/135 en date du 27 mai 2013 a décidé en principe de procéder à la vente par adjudication des locaux municipaux situés au 27 cours Napoléon en vue de financer la réalisation d'équipements publics.

Il s'agit d'un lot de copropriété constitué de 7 pièces principales : côté cours Napoléon, 3 pièces, 1 sanitaire et côté jardin, 4 pièces, un sanitaire.

Le service de France Domaine a estimé la valeur vénale de ces locaux à 505 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la vente par adjudication publique par devant notaire dudit immeuble aux conditions de prix et autres prévues au cahier des charges (joint en annexe).

La mise à prix correspond à la valeur vénale estimée par le service des domaines.

Une large publicité de la vente sera organisée.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'approuver le cahier des charges annexé à la présente délibération établi par notaire et notamment la mise à prix qu'il prévoit,
- De décider de procéder à la vente par adjudication publique aux enchères dudit immeuble aux conditions de prix et autres prévues au cahier des charges,
- D'autoriser M. le Maire à poursuivre la réalisation de cette vente aux conditions de prix et autres énoncées au cahier des charges, par adjudication en la forme notariée
- D'autoriser M. le Maire à poursuivre la réalisation de la vente sous la forme notariée et à signer le PV d'adjudication et tous actes et PV constatant la vente ou l'infirmité.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire Adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2013 / 135 en date du 27 mai 2013 relative à la vente par adjudication des biens immobiliers à usage de bureaux situés au 27, Cours Napoléon,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21/06/2013.

Considérant que la mise à prix prévue correspond à l'évaluation du service de France Domaine,

### **APPROUVE**

#### **A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

le cahier des charges annexé à la présente délibération établi par notaire et notamment la mise à prix qu'il prévoit,

### **DECIDE**

De procéder à la vente par adjudication publique aux enchères dudit immeuble aux conditions de prix et autres prévues au cahier des charges,

**AUTORISE**

- M. le Maire à poursuivre la réalisation de cette vente aux conditions de prix et autres énoncées au cahier des charges, par adjudication en la forme notariée,
- M. le Maire à poursuivre la réalisation de la vente sous la forme notariée et à signer le PV d'adjudication et tous actes et PV constatant la vente ou l'infirmité.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**  
**(suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130625-2013\_178-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2013